

EDITO DU PRÉSIDENT

Chers Collègues,

Le 8 mars dernier, le comité syndical m'a accordé sa confiance en m'élisant à la présidence du SMBVL.

La gestion unique et intégrée à l'échelle de l'ensemble du bassin versant est une chance pour nos territoires et une force pour les orientations politiques à prendre. Les enjeux sont forts : assurer la sécurité de nos administrés tout en veillant à la protection de ce milieu si fragile.

Nous sommes dans une période charnière avec le transfert de la compétence GeMAPI aux communautés de communes et en cascade au SMBVL. Les discussions sur la mise en place de la compétence GeMAPI sont en cours et doivent se finaliser prochainement pour ce qui relève des derniers arbitrages et de la révision des statuts du syndicat.

L'ensemble des projets que nous serons amenés à conduire devra faire l'objet d'une large concertation avec les riverains, les associations gestionnaires, et surtout avec vous, élus locaux, qui connaissez mieux que quiconque votre territoire. Vous serez concertés, écoutés, associés et je souhaite également impulser de nouveaux échanges avec les élus du bassin versant en les associant étroitement à la définition de nos programmes d'actions.

C'est tout l'enjeu de cette « lettre d'information des élus » par laquelle j'entends vous informer régulièrement de nos actions.

Soyez assurés, chers collègues, que notre travail sera toujours dicté par une vision globale des projets, par des réponses collectives et solidaires et bien entendu par la rigueur en faisant les choses de manière réfléchie, scientifique et dans le respect des contraintes

administratives mais également financières. C'est d'ailleurs, dans ce contexte budgétaire toujours contraint qu'il sera essentiel de rassurer et de rencontrer nos différents partenaires financiers (Etat, Agence de l'Eau, Régions, Départements).

Nous comptons sur leur soutien pour nous aider à mettre en œuvre cette politique cohérente et écologique à l'échelle du bassin versant.

Anthony ZILIO,
Président du SMBVL



LE SMBVL

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez, établissement public, a été créé en 1997 sous l'emprise des événements de sécheresse et de graves inondations survenus au cours des décennies 80 et 90. **Aujourd'hui, le SMBVL est reconnu comme la structure unique de gestion du Lez et de ses affluents.**

Le bassin versant du Lez recouvre **28 communes** qui rassemblent plus de **52 000 habitants**. **5 communautés de communes** sont concernées par le bassin versant du Lez. Elles sont désormais détentrices de la **compétence GeMAPI** qu'elles ont décidé de **transférer au SMBVL**.

Deux d'entre elles (**CC Enclave des Papes Pays de Grignan et CC Rhône Lez Provence**) sont membres en direct du SMBVL depuis le 1er janvier 2018. Les trois autres (**CC Dieulefit Bourdeaux, CC Baronnie en Drôme Provençale, CC Drôme Sud Provence**) sont encore membres du Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez. Ce dernier va être absorbé par le SMBVL durant l'année 2018, permettant ainsi l'adhésion directe de ces 5 EPCI-FP au SMBVL.

La mission prioritaire du SMBVL est d'assurer la protection des personnes et des biens contre le risque d'inondation. A ce titre, il assure la **gestion, l'entretien et la restauration des cours d'eau** et des milieux aquatiques du bassin versant.

Cela recouvre également **l'élaboration et la réalisation des programmes de travaux des unités urbaines** (Bollène, Valréas), la définition et la gestion des systèmes d'endiguement liées à la compétence GeMAPI, la réalisation de divers **travaux ponctuels** et de manière générale tout ce qui à trait à la **réduction de la vulnérabilité et l'accompagnement des communes dans l'anticipation et la gestion de crise.**

Le SMBVL est également compétent dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques ainsi que la gestion qualitative et quantitative de la ressource.

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions, il dispose d'une équipe technique et administrative composée de huit agents.

LES ACTIONS PRIORITAIRES DU SMBVL EN 2018

Finalisation de la gouvernance GeMAPI

Les statuts du SMBVL seront modifiés pour intégrer pleinement les 5 EPCI-FP membres et la compétence GeMAPI.

Entretien des cours d'eau

Le SMBVL poursuit la mise en oeuvre, pour un montant de 480 000 €, de son plan pluriannuel de restauration de la végétation défini sur la période 2017-2021.

Protection de la ville de Bollène

Le SMBVL achèvera les nombreuses procédures administratives, conduira l'enquête publique ainsi que les différentes procédures de maîtrise foncière.

Protection de la ville de Valréas

Dans le cadre d'un avenant au PAPI, le SMBVL définira l'avant-projet d'un programme de travaux modifié avec les dossiers réglementaires liés.

Programme de travaux ponctuels

En concertation avec les élus locaux, le SMBVL élaborera un programme pluriannuel de travaux ponctuels (réfection d'ouvrages, travaux de restauration, gestion d'atterrissements...).

Plan de gestion des matériaux

Une étude hygéomorphologique est en cours sur le bassin versant du Lez. De celle-ci découlera un plan de gestion des matériaux transportés par le Lez et la mise en oeuvre d'une stratégie de restauration des cours d'eau.

Gestion de crise

Dans le cadre de son PAPI établi sur 6 ans, le SMBVL accompagne les communes de son territoire dans l'élaboration et la mise à jour de leur Plan Communal de Sauvegarde et de leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ainsi que dans la mise en oeuvre du pouvoir de police dévolu au Maire.

Exercice inondation

Le SMBVL participe à l'organisation d'un exercice inondation prévu en septembre 2018. Sous maîtrise d'ouvrage des Préfectures Vaucluse et Drôme, cet exercice grandeur nature visera à tester les organisations communales, intercommunales et préfectorales de gestion de l'événement. Le SMBVL, au même titre que certaines communes, participera de manière active lors cet exercice.

Repères de crues

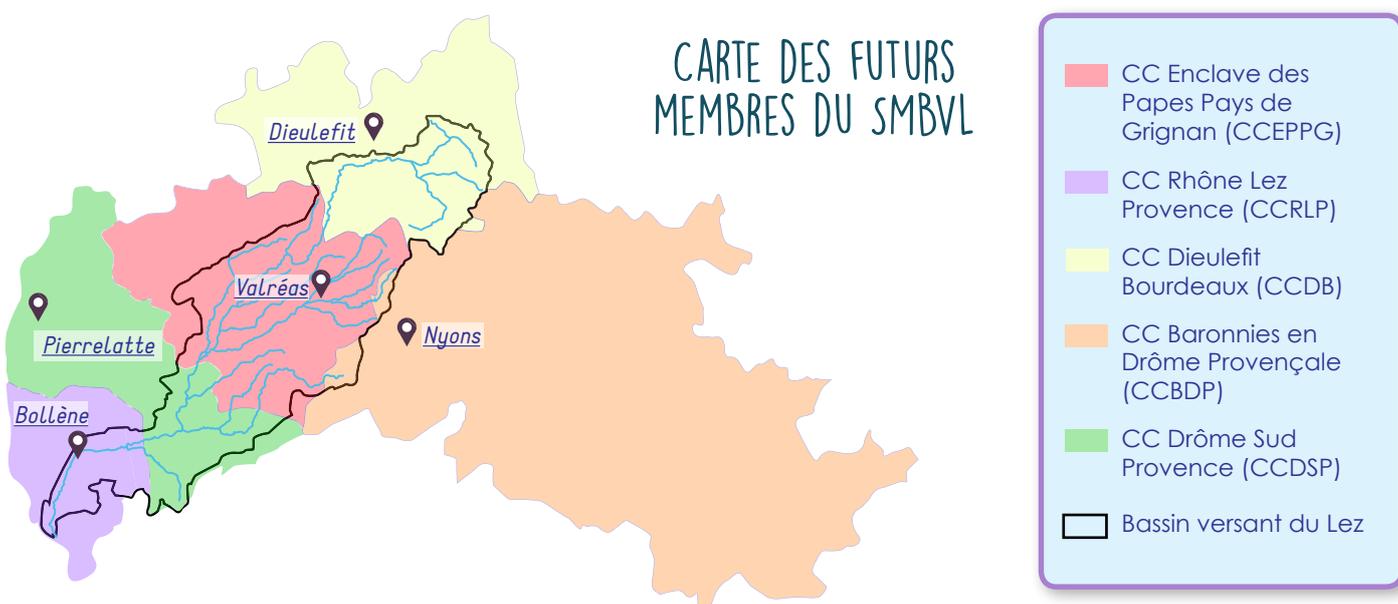
Dans le cadre du PAPI, le SMBVL étudie la possibilité d'installer de nouveaux repères de crues sur son territoire. L'objectif, à travers cette signalisation, est de sensibiliser et d'informer la population sur le risque inondation.

Phase tendance et scénario du SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Lez est en cours d'élaboration. Cette démarche vise à préciser l'évolution socio économique de notre bassin versant et ses incidences sur la ressource en eau.

Suivi de la qualité de l'eau

Le suivi de la qualité des eaux du Lez et de ses affluents est réalisé tout au long de l'année par le SMBVL.



Avec le soutien de :



Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez
- BP 12 - 84600 GRILLON
04 90 35 60 55 - infos@smbvl.net - www.smbvl.fr